Solideo Alpes 2030
Société de livraison
des ouvrages olympiques

Site
Savoie

BILAN DU PROJET DE RÉNOVATION ET DE MISE AUX NORMES DE LA PISTE DE BOBSLEIGH, LUGE ET SKELETON DE LA PLAGNE





ÉDITO



DES PROJETS UTILES, DURABLES ET PORTEURS D'HÉRITAGE
pour les territoires hôtes

La Solideo Alpes 2030 porte une ambition forte : bâtir les ouvrages nécessaires aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030, tout en laissant un héritage durable aux territoires et à leurs habitants. Au cœur de cette mission, la concertation du public constitue un pilier essentiel. Habitants, élus, acteurs locaux, associations et usagers sont pleinement associés aux réflexions et aux décisions, afin de concevoir des équipements utiles, adaptés et partagés. Ce dialogue continu permet d'ancrer chaque projet dans les réalités des territoires et d'en garantir l'appropriation sur le long terme.

Notre mission dépasse l'échéance des Jeux, elle vise à faire de cet événement exceptionnel un véritable levier de développement pour les territoires. Avec exigence et transparence, nous concevons des infrastructures respectueuses des équilibres de la montagne, pensées dès l'origine pour des usages durables après les Jeux.

Damien Robert
Directeur général exécutif de la Solideo Alpes 2030



SOMMAIRE

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA DÉMARCHE 6

LA MAÎTRISE D'OUVRAGE ET LE PROCESSUS DÉCISIONNEL 6

Les acteurs du projet 6
Solideo Alpes 2030, maître d'ouvrage du projet 6

LE PROJET SOUMIS À CONCERTATION 8

Un projet au service du territoire savoyard 8
Les principales composantes du projet 8

LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION 8

LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION 9

Une concertation ouverte à tous 9
Les dispositifs d'information 9
Les modalités de participation 11

LE BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION 14

LE BILAN QUALITATIF DE LA CONCERTATION 17

Une rénovation globalement accueillie favorablement,
mais des positions contrastées sur le maintien de l'équipement 17
Un équipement dont la pérennité et l'héritage sont au cœur des attentes 18
La sécurité et les conditions d'exploitation : des enjeux prioritaires 19
L'accueil du public, l'accessibilité et les conditions d'usage du site 20
Un chantier à maîtriser : phasage, nuisances, stockage et conditions de travail 21
Des attentes fortes en matière de sobriété environnementale
et de prise en compte des impacts 22
Une prise en compte de l'agriculture demandée dans l'évaluation du projet 23
Le coût, le financement et la transparence : des exigences fortes de justification du projet. 24

LES SUITES DE LA CONCERTATION 26

La poursuite du dialogue territorial 26

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA DÉMARCHE

Le présent document constitue le bilan de la concertation préalable au titre de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme menée par la Solideo Alpes 2030 autour du projet de rénovation et de mise aux normes de la piste de bobsleigh, luge et skeleton de La Plagne.

Organisée du 23 juin au 22 juillet 2026, cette démarche avait pour objectif d'informer le public sur les caractéristiques du projet, ses enjeux et son calendrier, tout en recueillant les observations, interrogations et propositions des habitants, des usagers, des associations, des acteurs économiques et des collectivités concernées.

Afin de favoriser une participation la plus large possible, plusieurs modalités d'information et de contribution ont été proposées tout au long de la concertation. Outre la mise à disposition d'un dossier de concertation et de registres de participation, plusieurs temps d'échanges ont été organisés sous la forme d'une réunion publique et d'une visite de site.

Le présent bilan restitue les modalités de mise en œuvre de cette concertation, présente les principaux enseignements issus des échanges avec le public et expose la manière dont les contributions recueillies sont prises en compte dans la poursuite des études du projet.

LA MAÎTRISE D'OUVRAGE ET LE PROCESSUS DÉCISIONNEL

LES ACTEURS DU PROJET

Le projet de rénovation et de mise aux normes de la piste de bobsleigh, luge et skeleton de La Plagne repose sur une gouvernance partenariale qui associe la maîtrise d'ouvrage, les collectivités concernées, les partenaires institutionnels et les équipes techniques mobilisées pour les études. Cette organisation doit permettre à la fois de concevoir un projet adapté aux réalités de la vallée, de l'inscrire dans le calendrier de préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030, et de prendre en compte les enjeux liés à la réglementation sportive, au déploiement des énergies renouvelables, au maintien de l'attractivité touristique ainsi qu'à la valorisation de l'héritage olympique. Le projet s'appuie par conséquent sur une articulation entre pilotage stratégique, expertise technique et dialogue avec les territoires concernés.

SOLIDEO ALPES 2030, MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROJET

La Solideo Alpes 2030 assure la maîtrise d'ouvrage du projet de rénovation et de mise aux normes de la piste de bobsleigh, luge et skeleton de La Plagne. À ce titre, elle organise les études, coordonne les 8 différents intervenants, veille à la cohérence de l'opération et s'assure de sa bonne articulation avec les objectifs des exigences des Jeux, les besoins du territoire et les procédures nécessaires à sa réalisation.

Les collectivités locales, groupements de communes locales et acteurs locaux

La commune de La Plagne Tarentaise, issue de la fusion des communes de Bellentre, La Côte-d'Aime, Mâcot-la-Plagne et Valezan en 2016, abrite 8 des 11 sites de La Plagne, intégrés au vaste domaine skiable Paradiski, ainsi que des équipements sportifs et de loisirs dont la piste de bobsleigh, luge et skeleton. La gestion et la valorisation du domaine skiable de La Plagne ont été confiées au Syndicat



Vue aérienne de La Plagne

Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP). Ce dernier assure la maîtrise d'ouvrage des équipements structurants, pilote les projets d'aménagement et veille à la cohérence du développement touristique. Il garantit également la répartition des ressources financières issues des redevances perçues auprès de l'exploitant du domaine skiable (la SAP – Société d'Aménagement de La Plagne). L'exploitant de la piste de bobsleigh, luge et skeleton de La Plagne est, à ce jour, l'association Bob Luge de La Plagne. Cette dernière a pour mission de gérer, de promouvoir et de développer la piste olympique de bobsleigh, luge et skeleton.

Même si le SIGP et la commune ont confié à la Solideo Alpes 2030 la maîtrise d'ouvrage de la présente opération, les collectivités locales concernées restent directement associées à la réflexion sur l'insertion du projet. Leur connaissance fine du territoire constitue un appui essentiel dans la définition des opérations et aménagements.

Les services de l'État et les acteurs institutionnels et techniques associés

Le projet s'inscrit dans un environnement institutionnel plus large, qui associe les partenaires publics concernés par les enjeux sportifs, touristiques, les infrastructures et l'organisation territoriale. Les services de l'État, ainsi que les organismes et partenaires techniques concernés, tels que les fédérations internationales (IBSF – Fédération Internationale de Bobsleigh & Skeleton, FIL – Fédération Internationale de Luge) et les acteurs touristiques locaux interviennent à différents titres dans l'instruction, l'encadrement réglementaire et la prise en compte des enjeux sportifs, environnementaux, économiques et patrimoniaux. Leur mobilisation permet d'inscrire le projet dans un cadre réglementaire clair et d'anticiper les conditions de sa mise en œuvre.

Les équipes de maîtrise d'œuvre et les bureaux d'études

Les études techniques et environnementales sont conduites avec l'appui d'équipes spécialisées. Leur rôle est d'analyser les caractéristiques du projet, d'identifier les contraintes, de comparer les solutions envisageables et de préciser progressivement les choix d'intervention et d'aménagement. Elles contribuent ainsi à objectiver les effets du projet et à éclairer les décisions qui restent à prendre au stade actuel des études.

Le COJOP Alpes françaises 2030

Le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques est chargé de la préparation opérationnelle des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030. Il utilisera les sites en phase olympique et assurera la mise en place des installations temporaires nécessaires.

LE PROJET SOUMIS À CONCERTATION

UN PROJET AU SERVICE DU TERRITOIRE SAVOYARD

Le projet de rénovation et de mise aux normes de la piste de Bobsleigh, Luge et Skeleton (BLS) de La Plagne s'inscrit dans une ambition de pérennisation et de modernisation d'un équipement sportif emblématique du territoire savoyard, tout en renforçant sa performance environnementale et énergétique.

Construite entre 1988 et 1990 pour les Jeux Olympiques d'Albertville de 1992, la piste de La Plagne est aujourd'hui la seule piste de Bobsleigh, Luge et Skeleton de France. Exploitée sans interruption depuis plus de 35 ans, elle accueille à la fois des compétitions internationales et des activités touristiques. Son maintien permet ainsi de préserver un héritage olympique tout en soutenant l'attractivité sportive et touristique du territoire.

Le projet répond à plusieurs enjeux majeurs : rénover une infrastructure devenue partiellement obsolète, améliorer sa performance énergétique et réduire ses consommations d'eau et d'énergie, mettre la piste et ses équipements aux normes internationales, améliorer les conditions d'accueil des athlètes, des officiels et du public, et adapter l'infrastructure aux besoins liés à l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030.

LES PRINCIPALES COMPOSANTES DU PROJET

Le projet repose sur trois volets complémentaires :

Le premier consiste à rénover et moderniser la piste. Les interventions porteront notamment sur les virages 6 et 15, dont les profils doivent être adaptés, ainsi que sur l'éclairage, le calorifuge et certains dispositifs de réfrigération. La piste sera également adaptée aux standards techniques et de sécurité des fédérations internationales de bobsleigh et de luge, avec notamment la mise en place d'un dispositif de traçage au départ et d'un système de freinage sans glace.

Le deuxième porte sur la rénovation et la modernisation des bâtiments et équipements associés à la piste. Le bâtiment d'arrivée et de décélération, le bâtiment de départ bobsleigh et la tour de chronométrage seront reconfigurés ou reconstruits afin d'améliorer leur fonctionnalité, leur accessibilité et leur performance énergétique. Le projet prévoit également la rénovation ou l'extension des espaces nécessaires à l'accueil des athlètes, des officiels et du public, ainsi que des locaux médicaux, de contrôle antidopage et des locaux techniques.

Enfin, le projet vise à améliorer la performance environnementale et énergétique de l'ensemble de l'infrastructure. Il prévoit notamment le remplacement des groupes froids obsolètes par des équipements fonctionnant au CO_2, la réduction des consommations d'eau et d'énergie liées au système de refroidissement, l'installation d'une turbine hydroélectrique en autoconsommation et la réhabilitation de l'isolation thermique de la piste et des bâtiments.

L'ensemble constitue un projet de rénovation et de mise aux normes d'un équipement existant, conçu pour préserver l'héritage des Jeux d'Albertville tout en assurant sa pérennité, sa performance environnementale et sa capacité à accueillir les compétitions des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030 et les générations futures.

LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

La concertation préalable s'est déroulée **du 23 juin au 22 juillet 2026**. Elle s'inscrit dans une démarche d'information, de dialogue et d'association progressive des publics autour du projet de rénovation et de mise aux normes de la piste de Bobsleigh, Luge et Skeleton de La Plagne.

Elle intervient à un stade où les grands objectifs du projet sont définis, mais où plusieurs choix et modalités d'aménagement demeurent en cours de précision.
Cette démarche poursuit plusieurs objectifs complémentaires.
Elle vise en premier lieu à informer le public sur le projet, ses objectifs, ses principales composantes, son calendrier et les enjeux associés à la rénovation et à la modernisation de la piste et de ses équipements.
Elle a en second lieu pour objectif de permettre aux différents publics concernés de s'exprimer sur le projet, de partager leurs attentes, leurs usages, leurs interrogations et leurs propositions, afin de nourrir les réflexions et les études en cours.

Enfin, cette concertation doit contribuer à identifier les principaux points de vigilance exprimés par les habitants, les usagers, les associations, les acteurs économiques et les élus, notamment en matière d'insertion territoriale, d'environnement, de fonctionnement de l'équipement et de conditions d'accueil, afin d'éclairer la maîtrise d'ouvrage dans la poursuite du projet.
Conformément aux engagements de la Solideo Alpes 2030, les contributions recueillies dans le cadre de cette démarche sont analysées et prises en considération dans l'évolution du projet. Le présent bilan restitue les principaux enseignements de la concertation et précise les suites qui leur seront données.

LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

UNE CONCERTATION OUVERTE À TOUS

Afin de permettre au plus grand nombre de s'informer et de participer, la Solideo Alpes 2030 a mis en place un dispositif de concertation reposant sur plusieurs modalités complémentaires, associant information, dialogue territorial et recueil des contributions.
La démarche a été conçue afin de toucher des publics variés, qu'il s'agisse des habitants de La Plagne et de ses alentours, des usagers de la piste, des associations, des acteurs économiques, des partenaires institutionnels ou plus largement de toute personne intéressée par le projet.
Pendant toute la durée de la concertation, chacun a ainsi pu consulter les documents mis à disposition, participer aux temps d'échanges organisés par la maîtrise d'ouvrage ou encore déposer une contribution écrite.

LES DISPOSITIFS D'INFORMATION

Afin d'assurer une information complète et accessible au plus grand nombre, plusieurs supports de communication ont été mobilisés pendant toute la durée de la concertation.
Le dossier de concertation, document de référence de la démarche, présentait le contexte du projet, ses objectifs, ses principales caractéristiques, les enjeux identifiés ainsi que les modalités de participation proposées au public.
L'ensemble des documents est également disponible sur le site internet dédié à la concertation (participationcitoyenne.solideo-2030.com), permettant au public de consulter les informations relatives au projet, de suivre le calendrier de la démarche et de déposer une contribution en ligne.

Ce site constitue le point d'entrée stable et permanent de la concertation. Il permet de :
- consulter le calendrier des événements et des étapes de la concertation ;
- télécharger l'ensemble des documents de concertation ;
- accéder aux supports de présentation utilisés lors des réunions ;
- suivre le déroulé de la démarche en temps réel ;
- déposer une contribution en ligne via le registre numérique durant la concertation préalable.

En complément, différents supports de communication ont permis d'informer largement le public sur la concertation, notamment **un flyer et un kakémono de présentation du projet** ainsi qu'**une affiche annonçant les modalités de participation**.

Afin d'assurer une diffusion de l'information au plus près des habitants, un **kit de communication** a été mis à disposition des collectivités concernées : Aime-la-Plagne, La Plagne Tarentaise et Champagny-en-Vanoise. Ces outils d'information ont permis de relayer efficacement la démarche de concertation auprès des riverains en amont et pendant la concertation. Il a compris l'ensemble des outils d'information. Par ailleurs, le présent **bilan de concertation retrace l'ensemble des modalités de concertation** mises en œuvre. Il présente le traitement et l'analyse qualitative et quantitative des contributions reçues, il revient sur les principaux enseignements de la démarche et indique les suites envisagées par la Solideo Alpes 2030. Il est mis à disposition sur le site dédié à la concertation.

Ce dispositif d'information avait pour objectif de garantir un accès simple et transparent aux informations nécessaires à la bonne compréhension du projet, tout au long de la démarche.



Site



Flyer



Affiche



Kakémonos

LES MODALITÉS DE PARTICIPATION

Afin de favoriser l'expression de l'ensemble des publics, plusieurs modalités de participation complémentaires ont été proposées durant toute la période de concertation.

Les entretiens avec les acteurs du territoire

En complément des dispositifs ouverts au public, des entretiens semi-directifs ont été conduits avec plusieurs acteurs du territoire. Ils visaient à recueillir des analyses plus approfondies sur le projet, ses conditions d'utilité, ses effets potentiels, ses points de vigilance et les attentes à prendre en compte dans la suite des études.

Conduits en amont, ces entretiens ne faisaient pas partie de la concertation préalable et n'avaient pas vocation à recueillir des contributions formelles sur le projet. Ils constituaient une étape préparatoire destinée à approfondir la connaissance du territoire, de ses acteurs, de leurs attentes et de leurs besoins, tout en permettant d'identifier les inquiétudes susceptibles de s'exprimer et les principaux points de vigilance. Les enseignements recueillis ont ainsi permis de préparer et d'adapter le dispositif de concertation, sans être intégrés à son bilan quantitatif ou qualitatif.

La réunion publique

Une réunion publique s'est tenue **le 30 juin 2026, de 19 heures à 20 h 30, au cinéma Les Écrins à La Plagne Tarentaise.** Elle a réuni **près de 80 participants.**

La réunion s'est déroulée en deux temps. La première partie a été consacrée à la **présentation du projet** par les différents porteurs et partenaires : la Solideo, maître d'ouvrage, le COJOP, la commune de La Plagne Tarentaise, le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne et un représentant des athlètes. La seconde partie a pris la forme d'un **temps d'échanges avec la salle**, permettant aux participants d'interroger directement les intervenants.

Les présentations ont notamment porté sur **les objectifs et les grandes composantes du projet**, son inscription dans les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030, **ainsi que sur les enjeux de pérennisation de la piste, modernisation des bâtiments, sécurité, performance énergétique et conditions d'exploitation**. La Solideo a également présenté les principales interventions envisagées sur les bâtiments, la piste et les équipements, ainsi que les objectifs de réduction de la consommation énergétique et le calendrier prévisionnel des travaux.

La réunion a ainsi constitué un **temps d'information et d'échange direct avec le public**, dans une phase où le projet était encore susceptible d'évoluer dans le cadre de la concertation. Les échanges avec les participants ont permis d'aborder de nombreux sujets : les installations du club et le stockage du matériel, le phasage des travaux et le maintien de l'exploitation, le financement, les coûts et la gestion de l'inflation, les consommations d'énergie et d'eau, l'héritage du projet, le cheminement et les conditions d'accès des spectateurs, etc.

Piste de ski - La Plagne



La visite de site

Une **visite de site commentée** s'est tenue le **29 juin 2026, de 14 heures à 16 heures, sur la piste de bobsleigh, luge et skeleton de La Plagne**. Elle a réuni **environ 25 participants**.

La visite a été commentée par **Bruno Thomas**, directeur général de la piste et ancien athlète olympique. Elle a permis de présenter le projet directement sur site et d'échanger avec les participants sur les principales interventions envisagées, notamment en matière de **pérennisation de la piste, sécurité, modernisation des bâtiments, performance énergétique et héritage du site.**

La visite s'est organisée autour de **six points d'arrêt** répartis le long de la piste. Les participants étaient invités à consigner leurs observations et propositions dans un carnet de balade, en complément des échanges oraux avec les intervenants.











Visite du site de la piste

Les contributions écrites

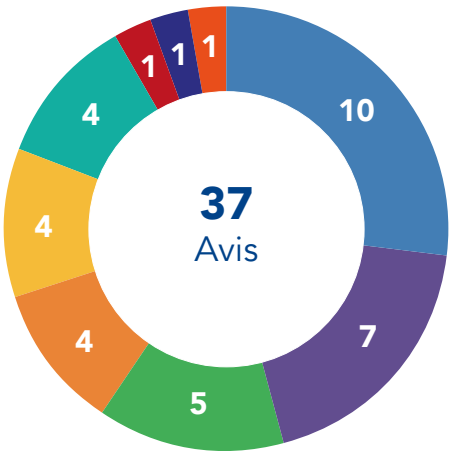
Pendant toute la durée de la concertation, le public pouvait déposer une contribution :

- sur le **registre numérique** accessible depuis le site internet de la concertation ;
- sur le **registre papier** mis à disposition dans les mairies des communes concernées par le projet (Aime-la-Plagne, La Plagne Tarentaise et Champagny-en-Vanoise).

Les acteurs institutionnels, les associations et les organismes souhaitant développer une contribution argumentée pouvaient également transmettre un **cahier d'acteur**.

L'ensemble des contributions reçues a été analysé et a servi de base à l'élaboration du présent bilan.

À noter qu'une contribution écrite peut concerner des thématiques différentes et donc plusieurs avis sur le projet. C'est pourquoi dans le présent tableau, le nombre d'avis est plus important que le nombre de contributions.



- Intégration architecturale et paysagère / identité savoyarde
- Mobilités et accessibilité aux JOP / au territoire
- Agriculture et impacts du chantier (foncier agricole, exploitations, indemnisation, matériaux inertes)
- Concertation, information et transparence du projet
- Opposition ou critiques explicites des JOP 2030
- Opposition explicite à la rénovation de la piste
- Coût, financement et transparence économique (coût de l'investissement, coût d'exploitation, argent public, données économiques)
- Pérennité, usages et héritage de l'équipement (maintien de la piste, usage quatre saisons, activités sportives, touristiques, locales et événementielles)
- Environnement, changement climatique et sobriété du projet (émissions de GES, réchauffement climatique, consommation énergétique, eau, artificialisation, biodiversité, renaturation)

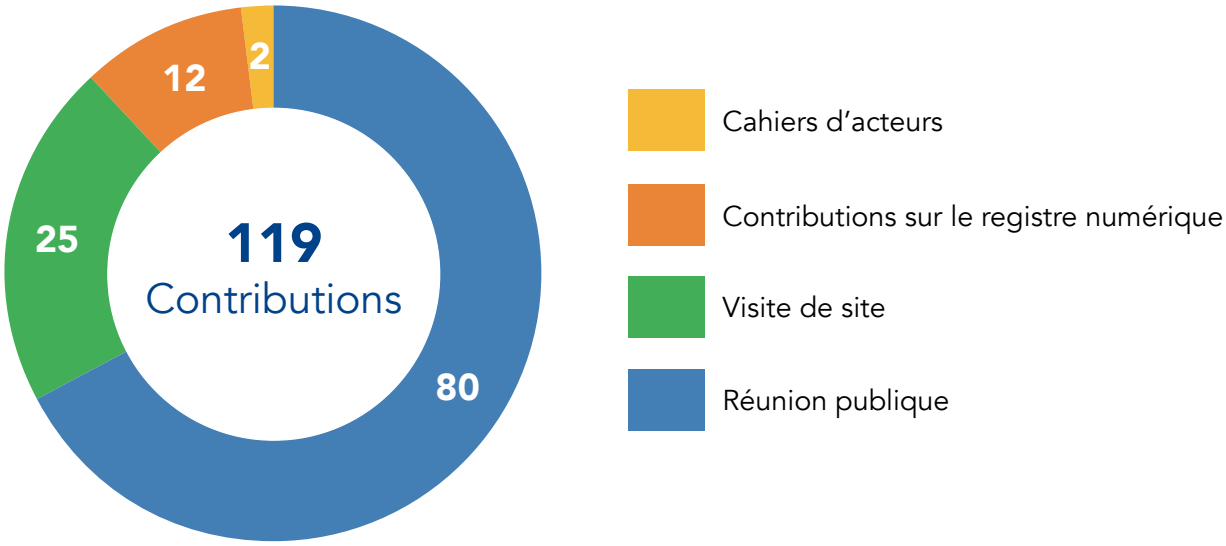
Au total, **14 contributions écrites** ont été recueillies dans le cadre de la concertation sur le projet de rénovation et de mise aux normes de la piste de bobsleigh, luge et skeleton de La Plagne : **12 contributions déposées sur le registre numérique et 2 cahiers d'acteurs**.



LE BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION

La concertation préalable a permis de mobiliser un public diversifié à travers plusieurs dispositifs complémentaires d'information et de participation.

119 participations et contributions ont ainsi été comptabilisées dans le cadre de la démarche. Au total, la démarche a donné lieu à :



Les chiffres de participation aux réunions et à la visite de site correspondent au nombre de participants présents. Les contributions et cahiers d'acteurs correspondent au nombre de contributions écrites reçues. Une même personne ayant pu participer à plusieurs dispositifs, le total ne correspond pas au nombre de personnes distinctes ayant participé à la concertation.

Les enseignements tirés de la concertation sont présentés dans la suite du présent bilan, à travers une **analyse quantitative des expressions recueillies dans les 14 contributions écrites** (12 contributions déposées sur le registre numérique et 2 cahiers d'acteurs), complétée par une **analyse qualitative des contributions et des échanges, issus notamment de la visite de site et de la réunion publique**.

Précisions méthodologiques

Afin de restituer fidèlement les contributions recueillies dans le cadre de la concertation, le présent bilan distingue les **contributions** des **expressions**.

Une contribution correspond à une intervention unique formulée pendant la concertation. Dans le cas présent, le corpus analysé comprend **14 contributions : 12 contributions déposées sur le registre numérique et 2 cahiers d'acteurs.**

Une expression correspond à une unité de sens identifiée au sein d'une contribution. Il peut s'agir d'un positionnement, d'une question, d'une demande de précision, d'un point de vigilance, d'une proposition ou d'une demande d'étude ou de donnée.

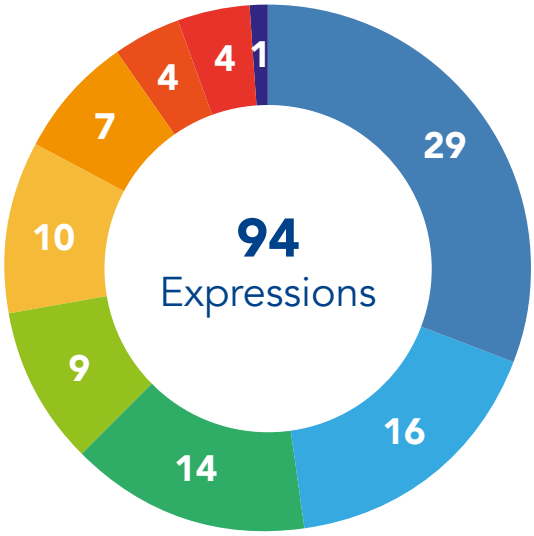
Une même contribution peut ainsi donner lieu à plusieurs expressions et aborder plusieurs thématiques. Par exemple, une contribution peut à la fois se prononcer sur l'opportunité de la rénovation, interroger son coût, demander davantage de données environnementales et proposer de développer les usages estivaux de l'équipement. Ces différents éléments sont alors analysés séparément afin de rendre compte de la diversité des sujets abordés.

Sur cette base, les **14 contributions ont donné lieu à 94 expressions codifiées.**

La répartition des expressions par grande thématique

Les **94 expressions codifiées** se répartissent entre neuf grandes thématiques.





- Paysage, architecture et identité du site
- Mobilités et accès au territoire
- Agriculture et impacts du chantier
- JOP 2030 et modèle olympique
- Coût, financement et modèle économique
- Information, transparence et concertation
- Avis général et positionnement sur le projet
- Pérennité, usages et héritage de l'équipement
- Environnement, climat et sobriété du projet

Les enjeux environnementaux et climatiques au premier plan

Avec **29 expressions**, soit près d'un tiers de l'ensemble des expressions recueillies, **l'environnement, le changement climatique et la sobriété du projet constituent la première thématique de la concertation.**

Les contributions abordent notamment les conséquences du changement climatique sur les pratiques de sports d'hiver, les émissions de gaz à effet de serre associées aux Jeux et aux déplacements, la consommation d'énergie et d'eau, la production de neige, l'artificialisation des sols, la biodiversité et la sobriété de l'équipement.

Plusieurs participants interrogent ainsi la pertinence de maintenir ou de rénover une infrastructure dédiée aux sports de glace dans un contexte de réchauffement climatique. D'autres contributions adoptent une approche plus conditionnelle et demandent que la rénovation permette d'améliorer concrètement les performances environnementales de la piste.

Les propositions portent notamment sur la désimperméabilisation des sols, la production d'énergie renouvelable, la réduction des consommations, l'adaptation du site aux évolutions climatiques ou encore la renaturation du site dans l'hypothèse d'un abandon de l'équipement.

La pérennité et les usages futurs de l'équipement au cœur des attentes

Les questions relatives à la **pérennité, aux usages et à l'héritage de l'équipement représentent 16 expressions**, soit 17 % du total.

Plusieurs contributions considèrent que la rénovation doit être pensée au-delà de l'échéance des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030. Elles interrogent notamment la capacité de l'équipement à évoluer avec les pratiques sportives, les effets du changement climatique et les besoins du territoire.

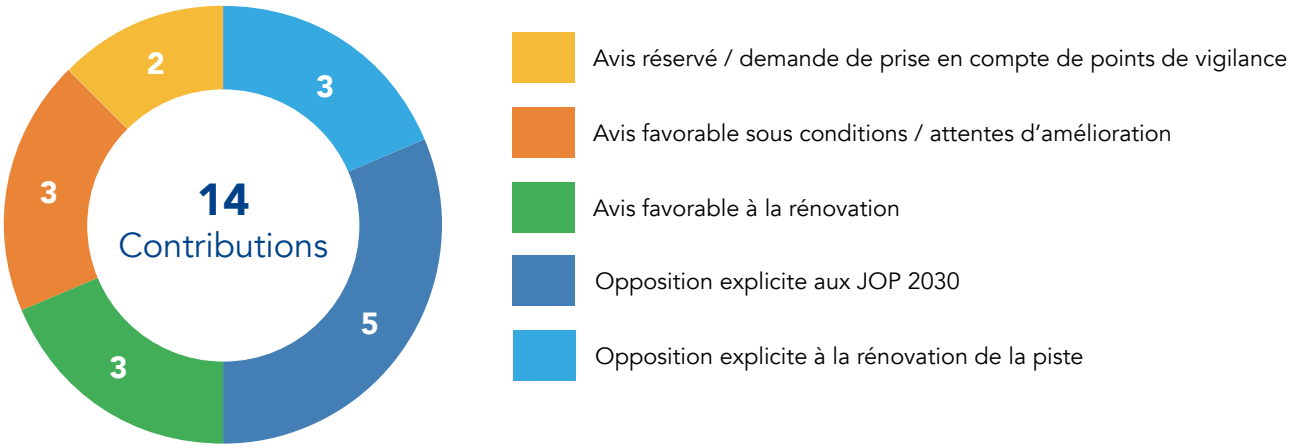
Le développement d'un **usage quatre saisons** revient à plusieurs reprises. Sont notamment évoqués le développement d'activités estivales, d'événements sportifs ou culturels, de visites, d'activités pédagogiques, de stages ou encore d'usages associatifs et locaux.

Certaines contributions insistent également sur l'appropriation du site par les habitants, notamment les jeunes, et sur sa capacité à constituer un équipement sportif et de loisirs à l'échelle du territoire, au-delà de son usage dans le cadre des JOP.

Des positionnements contrastés sur le projet

Les **14 expressions relatives à l'avis général et au positionnement** permettent de mettre en évidence la diversité des positions exprimées dans le registre numérique et les cahiers d'acteurs.

La répartition proposée est la suivante :



Les contributions font ainsi apparaître des **positionnements contrastés.**
Trois contributions se déclarent explicitement favorables à la rénovation de la piste. Elles mettent notamment en avant son caractère unique en France, son intérêt sportif et touristique et sa capacité à générer de l'activité.
Deux autres contributions ne formulent pas un soutien aussi direct mais développent des **attentes ou propositions visant à améliorer le projet**, notamment en matière d'usages futurs, de sobriété et de transparence.
À l'inverse, trois contributions expriment une opposition explicite à la rénovation de la piste. Quatre autres se concentrent principalement sur une **opposition aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2030**, en mettant notamment en avant leurs impacts environnementaux, économiques ou territoriaux.
Enfin, les deux cahiers d'acteurs présentent des positions davantage centrées sur des **points de vigilance et des demandes de prise en compte**, notamment concernant les coûts d'exploitation pour Vivre en Tarentaise et les incidences agricoles pour la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc.
Cette répartition concerne uniquement les **14 contributions recueillies dans le cadre de la concertation** et ne saurait être considérée comme représentative de l'opinion de l'ensemble des habitants ou usagers du territoire.

Les principaux enseignements quantitatifs

La lecture quantitative des **94 expressions issues des 14 contributions** fait ressortir plusieurs enseignements :

- **Le changement climatique et les enjeux environnementaux structurent le débat :** avec **29** expressions, cette thématique représente près d'un tiers des expressions recueillies. Les contributions interrogent notamment la sobriété de l'équipement, ses consommations, ses émissions et sa pérennité dans un contexte de changement climatique.
- **La question dépasse la seule rénovation de la piste : 16** expressions portent sur les usages futurs, la pérennité et l'héritage de l'équipement. Plusieurs contributeurs demandent que le site puisse être utilisé au-delà des JOP, notamment à travers des usages estivaux, sportifs, touristiques, pédagogiques ou locaux.
- **Les positionnements sont contrastés :** les **14** contributions comprennent à la fois des soutiens à la rénovation, des avis favorables sous conditions, des oppositions explicites à la rénovation et des oppositions portant plus largement sur les JOP 2030.
- **La transparence constitue une attente importante :** les participants demandent des données permettant d'objectiver les effets du projet, notamment sur les coûts, les consommations énergétiques et hydriques, les émissions et les performances environnementales attendues.
- **Les contributions replacent le projet dans des enjeux territoriaux plus larges :** organisation des JOP, modèle touristique, évolution des sports d'hiver, mobilités, financement public et maintien de l'activité agricole sont plusieurs fois mis en relation avec le projet de rénovation.
- **Les deux cahiers d'acteurs apportent des enjeux spécifiques :** Vivre en Tarentaise élargit le débat aux conditions de pérennité du site, à son coût d'exploitation et à la transition du tourisme montagnard ; la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc attire l'attention sur les incidences potentielles du projet et du chantier sur l'activité agricole.

LE BILAN QUALITATIF DE LA CONCERTATION

Les contributions recueillies dans le cadre de la concertation font apparaître **une réception partagée du principe de rénovation de la piste**, mais globalement positive parmi les participants à la réunion publique et à la visite de site. La conservation et la modernisation d'un équipement existant, l'amélioration de sa sécurité, sa performance énergétique et le maintien de ses usages sportifs et touristiques sont largement considérés comme pertinents.

Cette appréciation favorable n'est toutefois pas unanime. Les contributions numériques et les cahiers d'acteur font notamment apparaître une **opposition au projet de rénovation, voire au principe même des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030**, principalement fondée sur les enjeux climatiques, environnementaux et financiers. À l'inverse, plusieurs participants considèrent que la rénovation d'un équipement existant et unique en France constitue un investissement utile au territoire, au-delà du seul événement olympique.

Au-delà de ces positionnements, **plusieurs préoccupations et attentes transversales se dégagent :** la sécurité de la piste et en particulier de la zone de décélération, les conditions d'accueil du public et de stationnement, les modalités de fonctionnement du site pendant et après les travaux, la sobriété environnementale, le réemploi des matériaux, les impacts potentiels sur l'agriculture, ainsi que le coût et la transparence du projet.

La synthèse suivante restitue les principaux arguments, questions et propositions exprimés au cours de la concertation, ainsi que les réponses apportées par le maître d'ouvrage.

UNE RÉNOVATION GLOBALEMENT ACCUEILLIE FAVORABLEMENT, MAIS DES POSITIONS CONTRASTÉES SUR LE MAINTIEN DE L'ÉQUIPEMENT

Une large adhésion au principe de rénovation

Les échanges lors de la réunion publique et de la visite de site font ressortir une l**arge adhésion au principe de rénovation et de mise aux normes de la piste**. Plusieurs participants saluent notamment le fait de conserver une infrastructure existante plutôt que de créer un nouvel équipement.

Les travaux présentés sur les virages, les dispositifs de protection et d'isolation, les installations techniques ou encore la modernisation des bâtiments sont globalement bien accueillis. La rénovation est également perçue comme une opportunité d'améliorer la performance énergétique de la piste et ses conditions d'exploitation.

Plusieurs contributions numériques partagent cette position. L'une d'elles souligne notamment que la rénovation permettrait de maintenir une infrastructure utilisée pour les entraînements, les compétitions nationales et internationales et les activités touristiques, au-delà des seuls Jeux de 2030. Une autre contribution se prononce également en faveur du projet tout en demandant que la rénovation permette d'améliorer la sobriété d'exploitation.

> *« Je suis favorable à la rénovation de la piste de bobsleigh de La Plagne. »*
>
> **Contribution déposée sur le registre numérique**

Une opposition fondée principalement sur les enjeux climatiques et environnementaux

À l'inverse, plusieurs contributions numériques expriment une opposition ferme au projet, voire au principe même de l'organisation des JOP 2030 dans les Alpes.

Ces contributions mettent principalement en avant le contexte de changement climatique, la hausse des températures, la fragilisation des milieux montagnards et la nécessité de faire évoluer le modèle touristique. Elles questionnent ainsi la pertinence de maintenir un équipement dédié à une pratique sportive considérée comme emblématique du XXe siècle mais jugée moins compatible avec les enjeux environnementaux actuels.

Certaines contributions vont jusqu'à proposer **la déconstruction de la piste et la renaturation du site**, tandis que l'association Vivre en Tarentaise invite

plus largement à réorienter les investissements vers la transition du tourisme de montagne plutôt que vers le maintien d'un équipement dont la pérennité est interrogée.
Ces contributions mettent également en question les impacts indirects des Jeux, notamment les déplacements des visiteurs et les émissions associées, et interrogent la capacité du territoire à faire évoluer son modèle de mobilité et de tourisme.

« La question de la pertinence de tels travaux pour cette compétition, dans le contexte actuel, se pose complètement. »

Contribution déposée sur le registre numérique

Une demande de débat fondé sur des données objectivées

Entre ces positions, plusieurs contributions appellent à dépasser l'opposition de principe pour disposer de **données permettant d'apprécier objectivement les bénéfices et les impacts du projet.**
Sont notamment demandés des éléments chiffrés sur les consommations d'énergie et d'eau avant et après rénovation, les émissions de CO_2, les performances des nouveaux systèmes de réfrigération ou encore le coût détaillé de l'opération. Des comparaisons avec différents scénarios – absence de rénovation, fermeture, évolution des usages ou autres solutions – sont également suggérées.
La concertation fait ainsi apparaître une attente de **transparence et d'objectivation des choix**, y compris de la part de participants favorables au projet.

Réponse du maître d'ouvrage

Le projet s'inscrit dans une logique de **réutilisation et de rénovation d'une infrastructure existante**, plutôt que de construction d'un nouvel équipement. La piste de La Plagne constitue aujourd'hui l'unique piste française homologuée pour le bobsleigh, la luge et le skeleton et est exploitée sans interruption depuis 34 ans, pour des usages sportifs et touristiques.
La rénovation vise ainsi à **pérenniser cet équipement**, en l'adaptant aux normes olympiques et internationales et aux évolutions techniques des disciplines, tout en améliorant ses performances énergétiques et ses conditions d'exploitation.
Le projet s'inscrit également dans une perspective d'héritage au-delà des Jeux de 2030. L'objectif affiché est de renforcer l'exploitation sportive et touristique annuelle du site et de poursuivre l'accueil de compétitions internationales de haut niveau. Le projet ambitionne notamment une amélioration de l'offre touristique, avec un circuit touristique et une zone d'accueil intégrant notamment un musée, une boutique et un restaurant.
Le projet est actuellement au stade de l'avant-projet et certains choix, notamment concernant l'héritage et la future exploitation de l'équipement, doivent encore être précisés. Par ailleurs, l'activité de la piste est dense chaque hiver grâce, en particulier, à l'ouverture aux touristes.

UN ÉQUIPEMENT DONT LA PÉRENNITÉ ET L'HÉRITAGE SONT AU CŒUR DES ATTENTES

Préserver l'identité et la dimension patrimoniale de la piste

La piste est largement perçue comme **un équipement emblématique de La Plagne et du territoire**.
Les participants insistent sur la nécessité de préserver son unité architecturale et son identité, tout en permettant sa modernisation.
La démolition de la tour de chronométrage suscite chez certains un regret. Plusieurs participants rappellent son lien avec les Jeux d'Albertville de 1992 et auraient souhaité privilégier sa rénovation.
Cette attente de préservation patrimoniale concerne également le bâtiment de départ et, plus largement, l'intégration architecturale des nouveaux aménagements.

Faire de la piste un équipement utile au-delà des Jeux

Les contributions montrent une forte attente concernant **l'héritage du projet après 2030**.
Plusieurs participants souhaitent que la piste continue à accueillir des entraînements, des compétitions et des activités touristiques, mais aussi qu'elle puisse accueillir de nouveaux usages. Sont notamment proposés un musée consacré au bob, à la luge et au skeleton, des visites des coulisses,

des espaces pédagogiques, des stages sportifs, des événements ou encore des espaces de restauration et de convivialité.
Une contribution numérique propose également de développer davantage les usages estivaux et de faire de la piste un **équipement quatre saisons**, adaptable à l'évolution des pratiques sportives et touristiques.
La question de l'appropriation locale est également présente : certains participants souhaitent que le site soit davantage ouvert aux habitants, notamment aux jeunes, et puisse accueillir des événements sportifs, culturels ou festifs.

« Il s'agit d'un investissement dans une infrastructure pérenne, pas d'un équipement construit pour un événement de quelques semaines. »

Contribution déposée sur le registre numérique

« J'aimerais également que le projet s'accompagne d'une réflexion sur un usage plus important de l'infrastructure en dehors de la saison hivernale. »

Contribution déposée sur le registre numérique

Une attente d'adaptabilité à long terme

Au-delà de la période olympique, plusieurs contributions invitent à concevoir un équipement évolutif et adaptable aux changements climatiques et aux évolutions des usages.
Sont notamment évoqués la diversification des activités estivales, la multifonctionnalité des espaces et la possibilité de faire évoluer les usages sans transformations lourdes. Cette approche est présentée comme une condition de la pérennité de l'investissement.

Réponse du maître d'ouvrage

La pérennisation de l'équipement constitue un **objectif central du projet**. La rénovation doit permettre de perpétuer l'héritage des Jeux d'Albertville de 1992 en offrant une infrastructure moderne et performante aux générations futures de sportifs.
La piste accueille actuellement des compétitions internationales ainsi que des activités touristiques telles que le bob raft, la speed luge et le bob racing, qui représentent environ **12 000 à 14 000 visiteurs par saison hivernale**. Le projet vise à consolider ce modèle d'exploitation et à améliorer l'expérience des usagers.
Au-delà de la saison hivernale, l'objectif est de **développer une exploitation deux saisons**, en lien notamment avec l'étude d'activités complémentaires telles que la luge d'été ou d'autres aménagements récréatifs adaptés.
Concernant les propositions formulées par les participants pour développer de nouveaux usages du site – musée, espace de restauration, espace séminaire, fan-zone notamment – une **zone d'accueil revue**, comprenant notamment un musée, une boutique et un restaurant, est prévue.

LA SÉCURITÉ ET LES CONDITIONS D'EXPLOITATION : DES ENJEUX PRIORITAIRES

La sécurisation de la zone de décélération comme priorité

La **zone de décélération à l'arrivée constitue le principal enjeu de sécurité exprimé lors de la visite de site.**
Les participants la considèrent comme insuffisamment longue et comme l'un des secteurs les plus dangereux de la piste. Plusieurs interventions soulignent l'évolution des performances des bobs et des skeletons et la nécessité d'adapter les dispositifs de sécurité en conséquence.
Des propositions techniques ont été formulées concernant les dispositifs de freinage, notamment l'utilisation d'un tapis synthétique ou de systèmes inspirés d'autres équipements.
Lors de la visite de site, la question de la remontée des engins après leur arrivée a également été abordée, certains participants suggérant une solution mécanisée plutôt que l'utilisation de véhicules.

Des améliorations des installations jugées nécessaires

Plusieurs travaux présentés lors de la visite sont accueillis positivement, notamment le reprofilage des virages, la suppression des murets ou encore la rénovation des dispositifs d'isolation et de protection.
La vétusté de certains locaux est toutefois régulièrement signalée. Les participants demandent

notamment une amélioration des vestiaires et des espaces destinés aux personnels et aux sportifs.
Les conditions de travail des personnels constituent ainsi un enjeu à part entière de la rénovation.

Réponse du maître d'ouvrage

La **mise aux normes et la sécurisation de la piste** constituent l'un des objectifs principaux du projet.
À la suite des inspections réalisées par les fédérations sportives, plusieurs problématiques ont notamment été identifiées au niveau des virages 6 et 15. Le profil de ces virages doit être corrigé afin de répondre à l'évolution des performances des engins, de garantir une meilleure tenue de la glace et de réduire les consommations d'eau et d'énergie.
Le projet prévoit ainsi le reprofilage des virages concernés, la neutralisation de la réfrigération de certains murets et la mise en place de plaques en polyéthylène haute densité.
Concernant spécifiquement la **zone d'arrivée et de décélération**, le projet prévoit de revoir le bâtiment et de **prolonger la piste avec un système de freinage sans glace**, afin de sécuriser le freinage des engins et de répondre aux exigences des fédérations sportives internationales.
Par ailleurs, **aucun tapis roulant n'est prévu pour la remontée des bobs**. En effet, au vu des contraintes climatiques et de la longueur de la piste, la solution ne paraît pas adaptée.
Le projet prévoit également la modernisation des bâtiments et installations nécessaires à l'exploitation de la piste, notamment les espaces médicaux, les locaux techniques et les bâtiments dédiés aux sportifs et aux officiels.

L'ACCUEIL DU PUBLIC, L'ACCESSIBILITÉ ET LES CONDITIONS D'USAGE DU SITE

Une forte attente sur le stationnement et les mobilités

Le stationnement est l'une des préoccupations les plus fréquemment exprimées lors de la visite de site.
Plusieurs participants considèrent la capacité actuelle insuffisante et demandent des places supplémentaires. Certains mettent en garde contre une dépendance excessive à l'ascenseur valléen et demandent en parallèle un renforcement des navettes, avec des rotations plus fréquentes entre la station, la vallée et le site.
La question de l'organisation des déplacements des visiteurs est également abordée dans le cahier d'acteur de Vivre en Tarentaise, qui interroge la capacité de la vallée à absorber les flux liés aux Jeux et souligne l'intérêt d'un recours accru au transport ferroviaire et d'un étalement des arrivées et départs des visiteurs.

Des attentes sur l'expérience spectateurs

La capacité d'accueil du public, la jauge maximale, la localisation des gradins et la définition des zones spectateurs constituent des sujets importants de la visite.
Plusieurs participants regrettent le manque d'espaces permettant au public d'être au plus près de la piste et souhaitent une expérience spectateur plus développée. La possibilité de créer une fan-zone ou un espace de visionnage est notamment évoquée.
La circulation du public autour de la piste, notamment la possibilité d'un cheminement le long de certains secteurs, constitue également un point d'attention.

Une accessibilité et des services à renforcer

Des demandes concernent l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, les cheminements, l'installation de fontaines à eau et, plus largement, l'amélioration des conditions d'accueil.
Les participants proposent également de développer des espaces de convivialité, de restauration ou de séminaire, afin d'élargir les usages du site.

« Il doit devenir un véritable espace de vie, de rencontre, de pratique sportive et de convivialité accessible toute l'année. »

Contribution déposée sur le registre numérique

Réponse du maître d'ouvrage

Le projet prévoit une **amélioration de l'accueil des athlètes, des officiels et du public**, notamment à travers la réhabilitation et la reconfiguration des bâtiments existants.
Le bâtiment de départ est aujourd'hui considéré

comme sous-dimensionné pour l'accueil d'événements olympiques et ses espaces sont actuellement mixtes et non accessibles aux personnes à mobilité réduite. Sa reconfiguration doit permettre de répondre aux besoins des Jeux et d'améliorer son accessibilité.
Plus largement, le site, dont l'accessibilité est actuellement partielle, **doit tendre vers une accessibilité universelle**. Un accès PMR est prévu dans la conception future.
Concernant l'accueil touristique, le projet prévoit une **zone d'accueil repensée**, comprenant notamment un musée, une boutique et un restaurant.

S'agissant de la fréquentation future, l'augmentation attendue de la fréquentation touristique devra s'accompagner d'une **gestion maîtrisée des flux**, notamment en matière de stationnement, de transports et d'affluence.
Le dimensionnement de l'accueil du public sur la piste de bobsleigh, luge et skeleton fait l'objet d'études en cours, menées par le COJOP Alpes 2030 en concertation avec le territoire et les partenaires concernés (sécurité, transport, accessibilité, …) La jauge définitive sera précisée à l'issue de ces études.

UN CHANTIER À MAÎTRISER : PHASAGE, NUISANCES, STOCKAGE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le maintien de l'activité pendant les travaux

Le **phasage des travaux et le maintien de l'exploitation de la piste** ont fait l'objet de plusieurs questions lors de la réunion publique.
Les participants s'interrogent notamment sur le risque de retard et sur la capacité à maintenir les activités sportives et touristiques pendant les différentes phases du chantier. Le calendrier est ainsi identifié comme un point de vigilance important compte tenu du caractère saisonnier des activités.

Le stockage du matériel du club

La question des installations du club de La Plagne et, en particulier, du **stockage du matériel pendant les travaux**, constitue l'un des sujets les plus récurrents de la réunion publique et en particulier des clubs résidents de l'équipement.
La vétusté du garage à bobs et les besoins liés au chalet des lugeurs et skeletoneurs sont signalés. Au-delà des installations pérennes, les participants demandent surtout une solution opérationnelle pour assurer le stockage du matériel pendant le chantier. Cette préoccupation témoigne d'une attente forte de prise en compte des besoins des utilisateurs actuels de l'équipement dans la conduite des travaux.

Des conditions de travail à améliorer

La visite de site fait ressortir plusieurs attentes relatives aux **conditions de travail des personnels**, notamment dans les locaux techniques et les vestiaires.
Les participants signalent la vétusté de certains espaces et proposent des réorganisations permettant d'améliorer les conditions de travail et les espaces de vie.

Réponse du maître d'ouvrage

Le maintien de l'exploitation de la piste pendant la période de travaux constitue un **enjeu identifié dans le projet**. Le planning du projet prévoit des travaux entre avril et octobre des années 2027, 2028 et 2029, afin de préserver l'exploitation de la piste pendant la saison hivernale.
Seule piste française homologuée au niveau international, la piste doit pouvoir continuer à être exploitée chaque année entre octobre et fin mars, tandis que les opérations d'entretien et de maintenance annuelles sont réalisées d'avril à septembre.
Le phasage sur trois saisons permet de disposer, le cas échéant, de **marges pour des ajustements du phasage chantier d'une année sur l'autre**, même si la première saison reste particulièrement contrainte. Des marges d'aléas sont intégrées aux marchés et les plannings sont volontairement resserrés afin de conserver une réserve permettant d'absorber les aléas de chantier. Des mesures d'accélération, notamment le travail en deux équipes, pourraient être mobilisées en dernier recours.
Concernant le **stockage provisoire du matériel du club pendant les travaux**, la Solideo et le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne ont bien identifié ce sujet et des solutions seront

recherchées en lien avec le club avec les espaces disponibles pendant la phase de chantier.
Le projet prévoit par ailleurs la réhabilitation des locaux nécessaires au fonctionnement de la piste, notamment les vestiaires, les salles d'échauffement et les locaux techniques.

Les **effets temporaires du chantier**, notamment l'augmentation du trafic d'engins, les nuisances sonores et visuelles et les contraintes ponctuelles d'accès pour les riverains et les acteurs économiques devront être pris en compte dans l'organisation du chantier.

DES ATTENTES FORTES EN MATIÈRE DE SOBRIÉTÉ ENVIRONNEMENTALE ET DE PRISE EN COMPTE DES IMPACTS

Une attente de sobriété et de performance environnementale

Les améliorations énergétiques du projet sont globalement bien accueillies, notamment la rénovation des systèmes techniques, l'isolation et les dispositifs visant à réduire les consommations.
Les participants demandent toutefois à pouvoir **mesurer concrètement les gains environnementaux attendus**. Sont notamment évoquées la consommation énergétique, les économies d'eau, les performances des systèmes de réfrigération et les émissions de gaz à effet de serre.
Plusieurs propositions visent également à renforcer la sobriété du projet : recours à l'éclairage LED, production d'énergie renouvelable, désimperméabilisation des sols, stationnements perméables ou encore recours à une conception bioclimatique.

« Si l'objectif est d'améliorer les performances environnementales de la piste, il serait utile de publier des données chiffrées : consommation énergétique avant/après, émissions de CO_2, économies d'eau, performances des nouveaux systèmes de réfrigération, etc. »

Contribution déposée sur le registre numérique

Le réemploi et la gestion des matériaux

Le **réemploi des matériaux issus des bâtiments existants** constitue une attente récurrente lors de la visite.
Les participants proposent notamment de récupérer le bois encore en bon état et de recycler les matériaux issus des démolitions. Le recyclage des bâches existantes et futures est également évoqué.
La gestion des déchets et des matériaux inertes est particulièrement développée dans le cahier d'acteur de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, qui demande que les éventuels matériaux excavés soient identifiés et orientés vers des filières de valorisation adaptées.

La gestion de l'eau et des fluides

Le devenir de l'eau glycolée utilisée sur le site fait l'objet d'une vigilance particulière lors de la visite. Les participants demandent notamment que son traitement soit maîtrisé et qu'aucun rejet dans le milieu naturel ne soit réalisé.
Le microturbinage est quant à lui accueilli favorablement dans son principe, mais certains participants interrogent l'importance réelle de son bénéfice environnemental.

La prise en compte du changement climatique

Plusieurs contributions numériques placent la **compatibilité du projet avec les évolutions climatiques** au cœur de leur réflexion.
Les opposants au projet considèrent que le changement climatique remet en question la pertinence même du maintien de certaines infrastructures liées aux sports d'hiver. D'autres contributions, tout en soutenant la rénovation, demandent au contraire que celle-ci permette d'adapter le site aux évolutions futures et de développer davantage ses usages estivaux.

« Il est essentiel que ce projet s'inscrive dans une vision de très long terme et qu'il devienne adaptable aux évolutions des pratiques sportives et des usages locaux. »

Contribution déposée sur le registre numérique

Réponse du maître d'ouvrage

La rénovation s'inscrit dans une démarche de **réduction de l'empreinte environnementale**, notamment grâce à la réutilisation d'une infrastructure existante et à l'amélioration de ses performances énergétiques.
Le projet prévoit notamment :
– le remplacement des groupes froids existants,

devenus obsolètes, par des groupes fonctionnant au CO_2 ;
- une amélioration du système de refroidissement permettant de réduire les consommations d'eau et d'énergie ;
- la mise en place d'une **turbine hydroélectrique en autoconsommation** ;
- la rénovation du calorifuge et des coques de protection de la piste ;
- la neutralisation de la réfrigération de certains murets ;
- l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Ces dispositifs doivent permettre de **limiter les déperditions énergétiques**, d'optimiser les ressources en énergie et de réduire les besoins en eau liés au refroidissement des équipements.
La démarche environnementale repose également sur la séquence **« éviter, réduire, compenser »**. Plusieurs mesures d'évitement sont étudiées, notamment la mise en défens des secteurs sensibles, la prévention des pollutions des zones humides, la limitation de la dissémination des espèces présentes et le déplacement hors des emprises des travaux des dendromicrohabitats présentant des enjeux. Par ailleurs, aucune eau glycolée ne sera rejetée dans les milieux naturels.
Une étude environnementale a été menée et une étude faune flore est en cours. Le projet se situe en marge d'un réservoir de biodiversité identifié au SRADDET et empiète en partie sur un corridor écologique, tout en étant situé en dehors des zonages réglementaires ou d'inventaire.
L'évitement et la réduction sont privilégiés, la compensation intervenant en dernier recours. Une compensation volontaire est également prévue à l'échelle des projets, avec notamment des lignes budgétaires consacrées à la renaturation.
La récupération des charpentes métalliques et des ossatures bois en bon état est à l'étude, en vue de leur réutilisation sur la commune.
La collectivité travaille également à la réouverture de la carrière de La Plagne, afin de permettre l'accueil de matériaux inertes dans le cadre de sa remise en état après cessation d'activité.

UNE PRISE EN COMPTE DE L'AGRICULTURE DEMANDÉE DANS L'ÉVALUATION DU PROJET

Le cahier d'acteur de la **Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc** introduit une préoccupation spécifique peu présente dans les autres contributions : la prise en compte des éventuelles incidences du projet sur l'activité agricole.
La Chambre d'agriculture regrette que l'agriculture ne soit pas explicitement abordée dans le dossier de concertation, alors qu'elle constitue selon elle une composante importante de l'économie, de l'identité et des paysages de la Tarentaise.
Elle demande que soient **identifiées et quantifiées les éventuelles surfaces agricoles impactées**, y compris temporairement pendant le chantier, et que soient évaluées les conséquences sur le fonctionnement des exploitations.
Une attention particulière est également demandée concernant les occupations temporaires de terrains agricoles, les éventuelles pertes de récolte et l'indemnisation des exploitants concernés.
La gestion des matériaux inertes constitue un second point d'alerte : la Chambre d'agriculture demande que les éventuels matériaux excavés soient intégrés à une filière de valorisation et que leur gestion n'entraîne pas de dégradation des espaces agricoles.

« Nous demandons donc que les éventuelles surfaces agricoles impactées soient identifiées, et le cas échéant indemnisées. »

« Nous regrettons qu'aucune référence spécifique aux impacts agricoles du projet ne soit présentée, même s'ils peuvent s'avérer limités. »

« L'évaluation du projet doit donc être réalisée dans sa globalité et intégrer l'ensemble des éventuelles incidences sur l'agriculture. »

Contributions déposées via un cahier d'acteur

Réponse du maître d'ouvrage
Les abords de la piste sont actuellement pâturés dans le cadre d'un accord amiable oral avec un éleveur local. Les travaux viseront à limiter les impacts sur ces surfaces et à permettre, après réalisation, le maintien du pâturage dès lors qu'il reste compatible avec une exploitation quatre saisons du site.

LE COÛT, LE FINANCEMENT ET LA TRANSPARENCE : DES EXIGENCES FORTES DE JUSTIFICATION DU PROJET

Des interrogations sur le coût de l'opération

Le **coût du projet et son financement** ont été largement abordés lors de la réunion publique et dans plusieurs contributions numériques.

Les participants demandent notamment davantage de détails sur la répartition du budget entre les différents postes : travaux, équipements, mise aux normes, sécurité, performance énergétique, études et aléas.

Plusieurs contributions souhaitent également pouvoir apprécier le coût de fonctionnement futur de l'équipement et, plus largement, la charge que son maintien pourrait représenter pour les collectivités.

> *« Le budget annoncé de 41 millions d'euros gagnerait à être détaillé. »*
>
> **Contribution déposée sur le registre numérique**

Une demande de transparence sur les bénéfices environnementaux

Les attentes de transparence ne portent pas uniquement sur le coût financier. Plusieurs participants souhaitent disposer d'**indicateurs chiffrés permettant de vérifier les bénéfices environnementaux de la rénovation.**

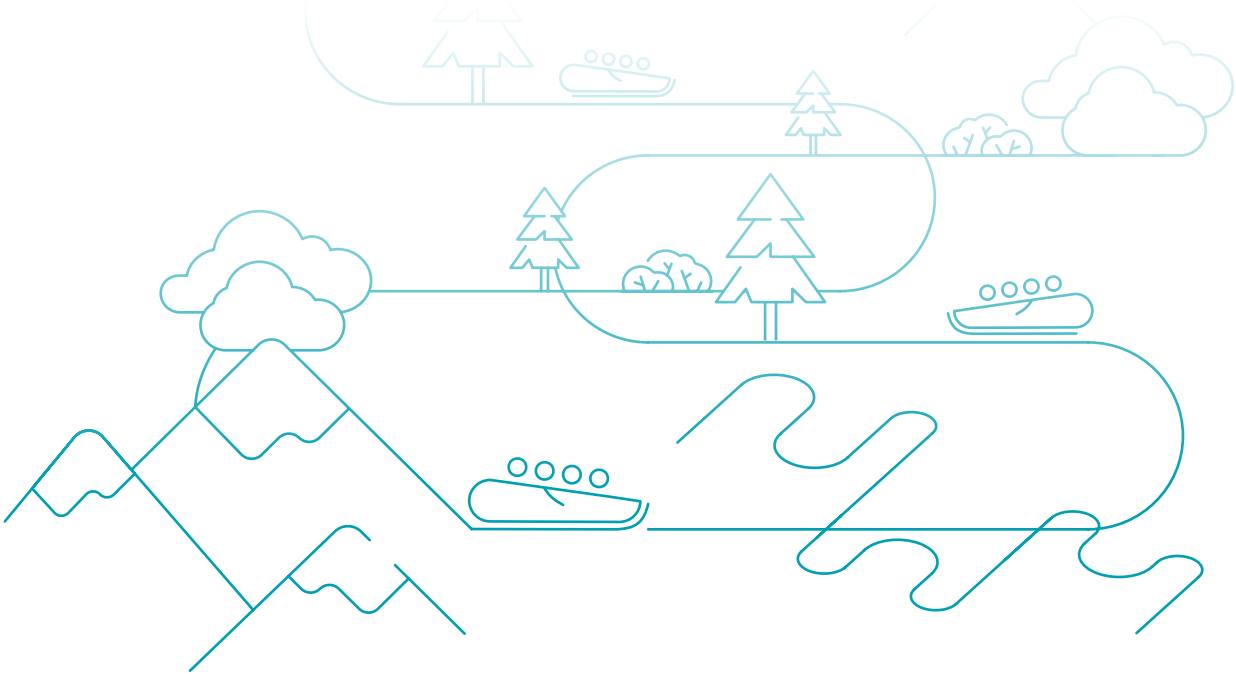
La concertation fait ainsi ressortir une demande de suivi permettant de comparer les performances avant et après travaux et d'apprécier les gains réellement obtenus en matière d'énergie, d'eau et d'émissions.

Une interrogation plus large sur le modèle économique et touristique

Certaines contributions dépassent la seule question du coût de rénovation pour interroger **le modèle économique de l'équipement à long terme.**

L'association Vivre en Tarentaise demande notamment que soit connu le bilan d'exploitation actuel de la piste et que soit évalué son coût futur pour le territoire. À l'inverse, plusieurs participants favorables au projet considèrent que l'équipement constitue un facteur d'attractivité touristique et sportive et que sa rénovation permettrait de préserver une infrastructure unique en France.

La concertation fait ainsi apparaître deux visions du devenir de l'équipement : d'un côté, la recherche d'une **valorisation accrue d'un équipement existant,** notamment à travers de nouveaux usages ; de l'autre, la remise en question de sa pérennité au regard de son coût et des évolutions du modèle touristique montagnard.



Réponse du maître d'ouvrage

Le coût du projet est estimé à **environ 43 millions d'euros toutes dépenses confondues.** Ce montant, établi au stade de l'avant-projet, comprend notamment les études, les acquisitions foncières nécessaires, les inventaires techniques et diagnostics ainsi que les travaux d'aménagement.

Ce montant **sera précisé et affiné au fil des études**, notamment en fonction des aménagements souhaités et des résultats de la concertation.

À l'échelle globale des Jeux, on estime à environ **1,4 milliard d'euros l'investissement**, dont environ 800 millions d'euros de fonds publics. Concernant le budget d'organisation il est d'environ 2,132 milliards d'euros, financé notamment par les droits télévisés du CIO, les sponsors et la billetterie.

La première estimation s'élevait à environ **43 millions d'euros l'investissement public pour la piste**, avec un financement à hauteur de 70 % par l'État et la Région et de 30 % par le bloc local.

Cependant avec les **aléas et l'inflation**, la maquette d'investissement intègre des marges pour aléas, une marge de modification de programme de 7 % (potentiellement mobilisable) et un fonds d'innovation de 3 %, le coût atteindrait donc **47,3 millions d'euros**.

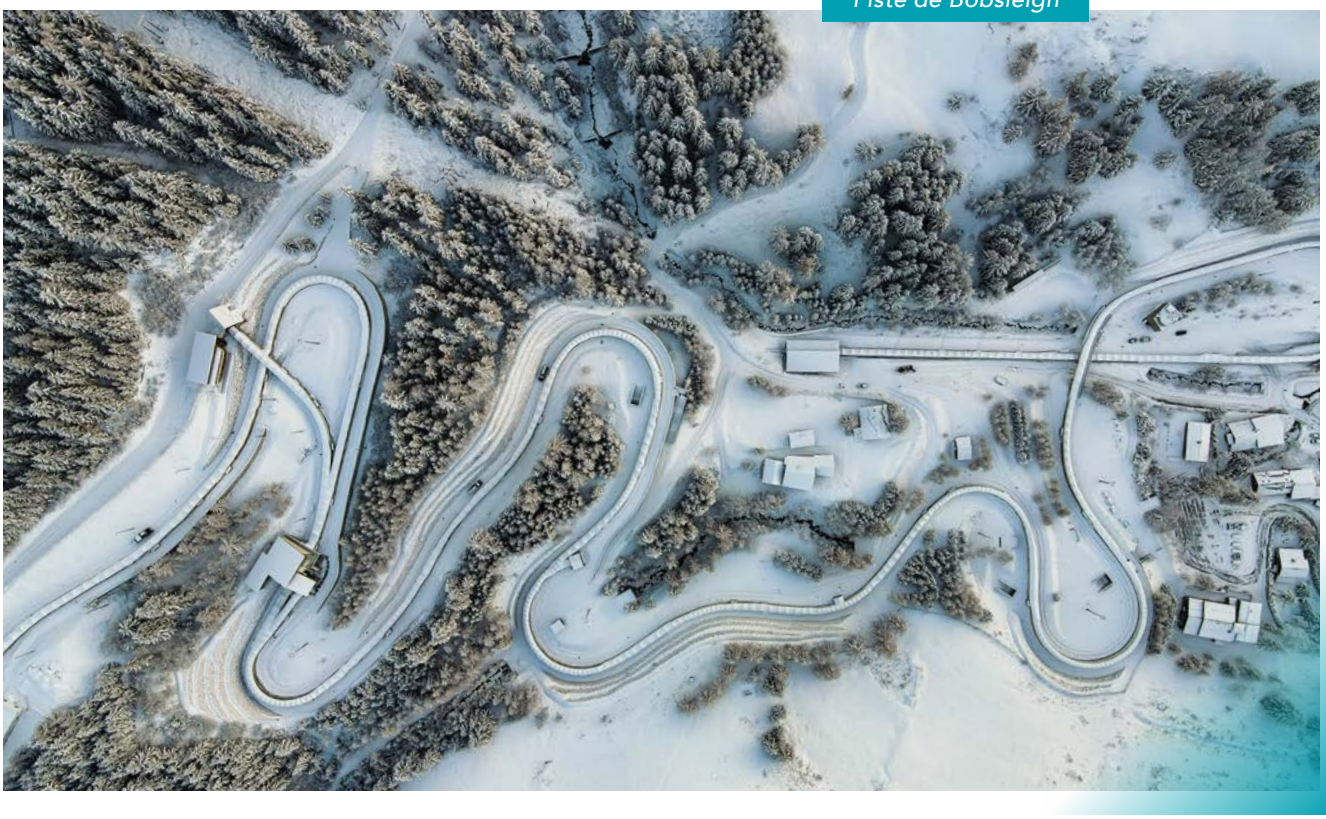
Le budget d'organisation du COJOP intègre quant à lui une provision pour inflation d'environ 7,1 % et une provision pour aléas supérieure à 10 %.

La rénovation vise à améliorer significativement la performance énergétique de l'équipement et à réduire ses consommations d'eau et d'électricité, notamment grâce à l'optimisation des systèmes de production de froid et à une meilleure gestion des ressources.

À ce stade, le projet ne permet toutefois pas de comparer directement les coûts d'exploitation actuels et futurs : les modalités d'exploitation de l'équipement rénové seront différentes de celles de l'équipement actuel, notamment en matière de fonctionnement et d'usages. Par ailleurs, les économies de consommation attendues ne peuvent être directement assimilées à des économies financières, compte tenu de l'évolution du coût de l'énergie.

Les données relatives aux consommations et aux coûts d'exploitation pourront être précisées dans le cadre de la poursuite des études du projet.

Piste de Bobsleigh



LES SUITES DE LA CONCERTATION

LA POURSUITE DU DIALOGUE TERRITORIAL

La concertation préalable ne constitue pas une étape isolée mais s'inscrit dans une démarche de dialogue continu avec les habitants, les usagers, les élus, les associations et les acteurs économiques du territoire savoyard.
Au-delà de la période de **concertation préalable du 23 juin au 22 juillet 2026**, la Solideo Alpes 2030 entend maintenir un lien régulier avec le territoire tout au long de la poursuite des études.
Les contributions recueillies via le registre numérique, les registres papier en mairie et les cahiers d'acteurs viendront nourrir les réflexions techniques en cours, notamment sur les conditions de réalisation et de fonctionnement de la piste, l'organisation des accès et des circulations, l'insertion du projet dans son environnement, les impacts sur les milieux naturels et la gestion des ressources, ainsi que les conditions d'accueil des usagers et du public.

Ce dialogue se poursuivra à travers les instances de gouvernance du projet, associant le Département de la Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la commune de La Plagne Tarentaise, le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP), l'exploitant du domaine skiable (la SAP – Société d'Aménagement de La Plagne), l'exploitant de la piste de bobsleigh, luge et skeleton de La Plagne (association Bob Luge de La Plagne).
Par ailleurs dans la continuité de ce dialogue territorial des réunions publiques sont organisées par le COJOP (le 6 novembre 2026 pour le bassin de vie d'Aime-la-Plagne).

Aussi, dans les phases ultérieures, le projet pourra, selon les procédures réglementaires applicables, faire l'objet d'une participation du public par voie électronique (PPVE) et/ou d'une enquête publique. La PPVE permet au public de consulter un dossier plus détaillé, comprenant notamment les éléments environnementaux disponibles, et de déposer ses observations en ligne pendant une durée minimale de trente jours.

Cette étape, distincte de la concertation préalable présentée dans ce bilan, constituera un nouveau temps d'information et de participation sur un projet davantage précisé. Elle s'inscrit dans le dispositif de dialogue continu avec le territoire appelé à se poursuivre tout au long de l'avancement du projet de rénovation et de mise aux normes de la piste de bobsleigh, luge et skeleton de La Plagne.

Le calendrier des prochaines étapes
À l'issue de la concertation préalable, le projet poursuivra son avancement selon le calendrier suivant, directement lié à l'échéance des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030.
- La conception du projet va se poursuivre en 2026 ;
- L'instruction des dossiers réglementaires est prévue entre 2026 et 2027 ;
- Les travaux sont prévus entre avril et octobre 2027, 2028 et 2029 ;
- La livraison est prévue en septembre 2029. Ces prochaines étapes devront toutefois veiller à ne pas nuire à l'exploitation de la piste. En effet, seule piste de bobsleigh française homologuée au niveau international, la piste de La Plagne doit pouvoir être exploitée chaque année entre 2025 et 2029, du mois d'octobre à la fin mars et les opérations d'entretien et de maintenance annuelles doivent pouvoir s'effectuer d'avril à septembre.

Rendez-vous sur le site de la concertation
pour suivre l'actualité du projet :
participationcitoyenne.solideo-2030.com



Solideo Alpes 2030
Société de livraison
des ouvrages olympiques

Site
Savoie



Retrouvez toutes les informations
liées à la concertation sur
participationcitoyenne.solideo-2030.com

Conception/réalisation : État d'Esprit - Crédits photos : ©Adobestock, ©Chambre des notaires de Paris - octobre 2026